

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 15 juillet 2015
A 20h00**

Présents : Aurélie LARROQUE, Nicolas BERTRAND, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Marie-Jacquotte DEVAUX, Chantal CORNILLON, Jean-Luc MOULIN, Perrine URBAIN, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Barbara VERILHAC, Lydie MERLE, Hervé MOUVEROUX, Jean-Pierre SAPET, Philippe AUBRY

Absents :

Dominique BARNERON ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Rolland JUNILLON ayant donné pouvoir à Jean-Luc MOULIN
Frédéric CULOSSE ayant donné pouvoir à Chantal CORNILLON

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2015-005 : Signature d'un contrat d'engagement avec ANIMATION FUN LIGHT représentée par Christophe PREMAILLON domicilié 26270 LORIOLE SUR DROME pour la prestation de bal populaire en plein air du 13 juillet 2015 pour un montant de 850 € TTC.

Décision n°2015-006 : Signature d'un contrat d'engagement avec JP MUSIC représentée par Jean-Pierre FERRANDEZ domicilié 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE pour l'animation musicale du 13 juillet 2015 pour un montant de 1000 € TTC.

Madame le Maire remercie en particulier Chantal CORNILLON, Perrine URBAIN, Yvan ROMAIN et Frédéric CULOSSE pour l'organisation des festivités du 13 juillet et la qualité des prestations proposées.

Décision n°2015-007 : Signature de l'acte d'engagement pour les travaux d'éclairage public Maison blanche Nord et impasse de l'auberge, après mise en concurrence, avec l'entreprise SAG VIGILEC, 26300 Chatuzange le Goubet. Le montant du marché est de 15 664.46 € HT.

Arrêté n°2015-120 : Acquisition par voie de préemption de la parcelle, cadastré M 226 pour une surface de 1650 m² située rue Dauphiné Provence, appartenant à Monsieur DAMIRON Jean au prix figurant dans la DIA soit 165 000 €.

DELIBERATIONS

D2015-04-01 : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Compte tenu de la démission de deux adjoints (Nicolas BERTRAND et Marie Jacquotte DEVAUX) mais qui souhaitent rester élus au conseil municipal, le conseil municipal décide de conserver à 5 postes le nombre d'adjoints au maire.

16 voix pour, 2 abstentions, et 1 voix contre

D2015-04-02 : ELECTIONS DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS SUITE A DEMISSIONS

Le conseil municipal décide que les adjoints à désigner occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Le conseil municipal procède à la désignation du 1er adjoint au maire et du 5^{ème} adjoint au scrutin secret à la majorité absolue. Jean-Luc MOULIN est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au maire par 14 voix pour et 5 blancs et nuls. Perrine URBAIN est désignée en qualité de 5^{ème} adjoint au maire par 15 voix pour (Hervé MOUVEROUX ayant obtenu 4 voix).

D2015-04-03 : ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE FONCTION AUX NOUVEAUX ADJOINTS ET A DEUX CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil municipal décide d'accorder le montant des indemnités proposées suivantes :

Identité des bénéficiaires	% de l'indice 1015
1 ^{er} adjoint : Jean-Luc MOULIN	15.00
5 ^{ème} adjointe : Perrine URBAIN	15.00
Conseiller municipal délégué : Nicolas BERTRAND	3.00
Conseillère municipale déléguée : Marie-Jacquotte DEVAUX	7.50

Et de fixer avec effet immédiat le montant des indemnités proposées ci-dessus pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux délégués.

16 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre

D2015-04-04 : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE PARTICIPATION DES COMMUNES D'ALIXAN ET DE BESAYES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Les communes d'ALIXAN et de BÉ SAYES ainsi que le SDIS ont acté la nécessité du regroupement des centres d'incendie et de secours de leur territoire. La future caserne se trouvera sur la commune de Bésayes La contribution estimée respective des communes est de 50 % du montant total des charges, soit environ 15 213 € pour Alixan. Le conseil municipal approuve les termes de la convention relative aux modalités de participation d'Alixan et de Besayes pour la construction de la future caserne, autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous documents y afférant et dit que les crédits sont ouverts au compte correspondant du budget de l'exercice

18 voix pour et 1 abstention

D2015-04-05 : DEFINITION DE L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION CHEMIN DE BRAMEFAIM

Le conseil municipal décide de fixer le panneau d'entrée d'agglomération « Les Marlihes – Commune d'Alixan » sur le chemin de Bramefaim au PK + 2960.

Voté à l'unanimité

D2015-04-06 : ACQUISITION DE LA PARCELLE M384

Le conseil municipal autorise l'acquisition de 2788 m² de la parcelle M384 sise le Village au prix de 5 € le m², autorise le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence (les frais de document d'arpentage seront à la charge de la commune) et dit que les crédits sont ouverts au compte 2111 du budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

D2015-04-07 : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZL 87

Le conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle ZL 87 sise la Tuillère au tarif de 0.80 € le m², autorise le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence et dit que les crédits sont ouverts au compte 2111 du budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

D2015-04-08 : ACQUISITION DES PARCELLES M28 ET M32

Le conseil municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées M28 et M32 sises le village au prix de 30€ le m², autorise le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence et dit que les crédits sont ouverts au compte 2111 du budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

D2015-04-09 : CESSION DES PARCELLES ZA 180 ET ZA 181

Le conseil municipal décide de régulariser par cession gratuite les parcelles ZA18 et ZA 181 sises les Bayannes qui seront par la suite intégrées dans le domaine public et autorise le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence. Tous les frais seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité

D2015-04-10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEEN JERS

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 450.00 € à l'association TEEN JERS.

Voté à l'unanimité

D2015-04-11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MJC

Le conseil municipal, approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 700 € à la MJC.

18 voix pour et 1 voix contre

D2015-04-12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR DES TRAVAUX INTERIEURS DU CENTRE MULTI ACCUEIL POUR LA CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal adopte le projet de travaux d'agrandissement de la salle de sieste sur l'espace sanitaire afin d'obtenir une modification de l'agrément du CMA pour 3 places supplémentaires pour le 1^{er} septembre 2015, arrête les modalités de financement exposées ci-dessus, sollicite auprès de la CAF une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

18 voix pour et 1 abstention

D2015-04-13 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX INTERIEURS DU CENTRE MULTI ACCUEIL POUR LA CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ces travaux, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-04-14 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DU DRAPEAU DES CONSCRITS DE 1925

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de la restauration du drapeau des conscrits de 1925, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

D2015-04-15 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION D'UNE TABLE D'ORIENTATION

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation d'une table d'orientation, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-04-16 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation des travaux d'amélioration énergétique à l'école élémentaire, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-04-17 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DES ECOLES

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de des travaux de reprise du mur des écoles le long de la RD538, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

18 voix pour et 1 voix contre.

D2015-04-18 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE M 384

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition foncière de la parcelle M384, autorise Madame le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents nécessaires et charge Madame le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-04-19 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide d'approuver les modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Voté à l'unanimité

D2015-04-20 : AVENANT N°4 A LA CONVENTION N°2007-12 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°4 à la Convention N°2007-12 du 12 octobre 2007 relative à la mise à disposition d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) et décide de prévoir et de réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

Voté à l'unanimité

2015-04-21 : CONVENTION CADRE D'AFFECTION DU PERSONNEL POUR INTERVENTION DU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention cadre d'affectation du personnel du Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) et Décide de prévoir et de réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

Voté à l'unanimité

D2015-04-22 : CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le conseil municipal décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », précise que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention, précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces recrutements.

Voté à l'unanimité

D2015-04-23 : ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN PLACE ET CONDITIONS DE LA COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité sera fait le plus largement possible.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

A Alixan le 6 août 2015
Madame le Maire,
Aurélié LARROQUE